

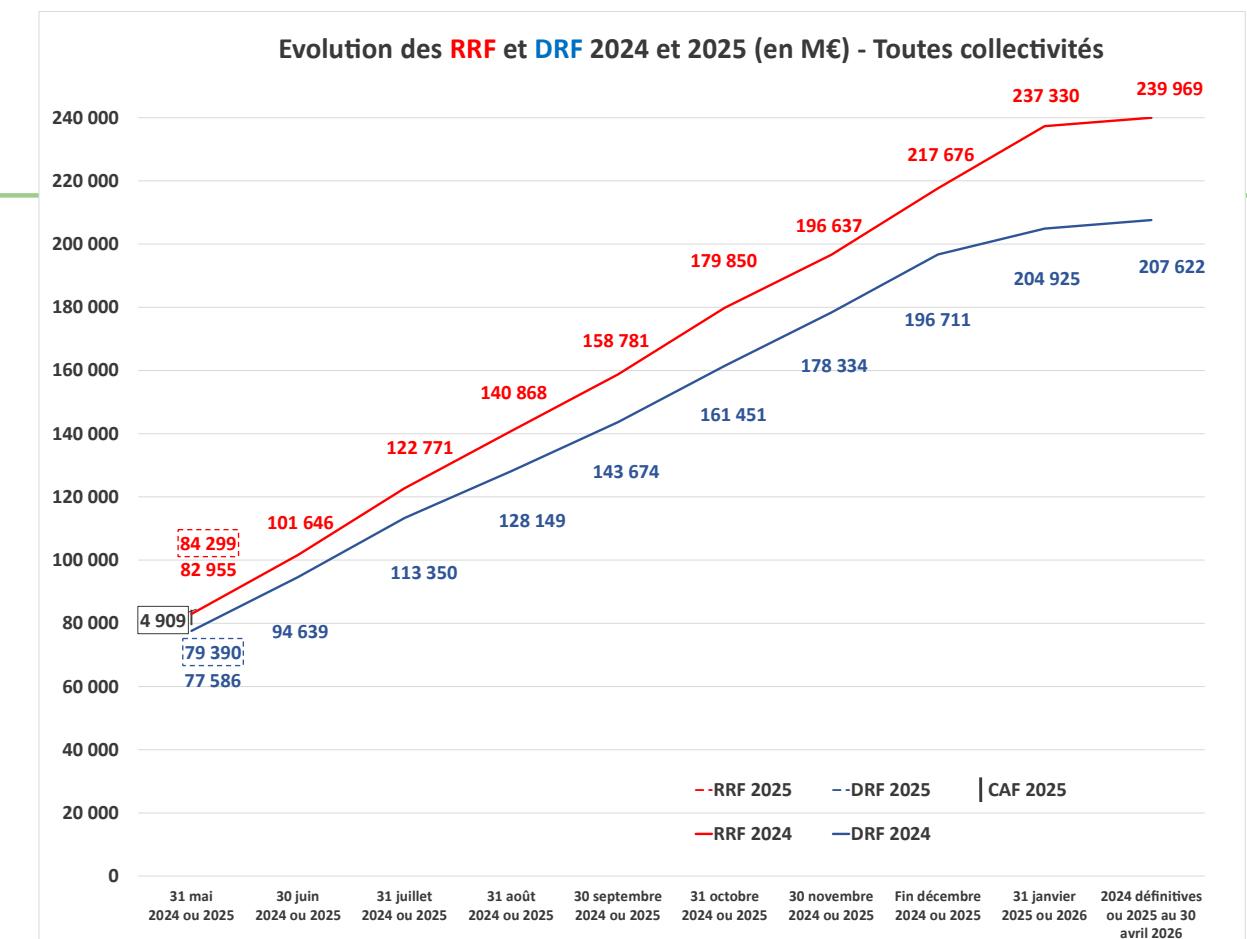
Situation mensuelle comptable des collectivités locales (SMCL)

Situation 2025 au 31 mai 2025

Première Situation au titre de l'année 2025, cette SMCL est, comme toute situation précoce en cours d'année, fortement marquée par des rythmes d'enregistrements en comptabilité qui peuvent varier d'une année sur l'autre et en fonction des pratiques locales. Les résultats présentés doivent donc être interprétés avec une prudence particulière. De plus, la comparaison 2024/2023 à fin mai est faussée par une erreur importante de titrage par une commune intervenue début 2023, corrigée dans la SMCL 2023 produite à fin juillet 2023. En application du principe d'intangibilité de la comptabilité, les données arrêtées au 31 mai 2023 ne sont pas retraitées comptablement, ce qui impacte le point de comparaison 2023. En revanche, les épargnes brutes et nettes sont présentées également retraitées de cette erreur afin de permettre une lecture plus complète de l'évolution.

Recettes

Les recettes réelles de fonctionnement (RRF) de l'ensemble des collectivités locales sont **en hausse** au 31 mai 2025 sur un an (+1,6 %, soit +1,3 Md€), liée notamment à la hausse des recettes fiscales.



RRF : recettes réelles de fonctionnement

DRF : dépenses réelles de fonctionnement

Dépenses

Les dépenses réelles de fonctionnement (DRF) des collectivités augmentent (+2,3 %, soit +1,8 Md€), notamment sous l'impulsion des achats et charges externes (+8,6 %, soit +1,1 Md€), des frais de personnel (+2,4 %, soit +0,7 Md€), ainsi que des frais de séjour (+5,4 %, soit +0,3 Md€) et des aides à la personne (+2 %, soit +0,2 Md€) versés par les départements et les collectivités territoriales uniques (CTU) d'outre-mer. Les participations versées par les départements et les régions diminuent (-19,1 %, soit -0,5 Md€).

Les **dépenses d'investissement** augmentent pour le bloc communal (+5,2%) mais diminuent pour les départements (-3,7 %) et pour les régions (-19,3 %).

La progression des **dépenses totales** (DRF et DRI hors remboursement d'emprunt) de l'ensemble des collectivités s'élève à +1,6 % au 31 mai 2025 par rapport au 31 mai 2024.

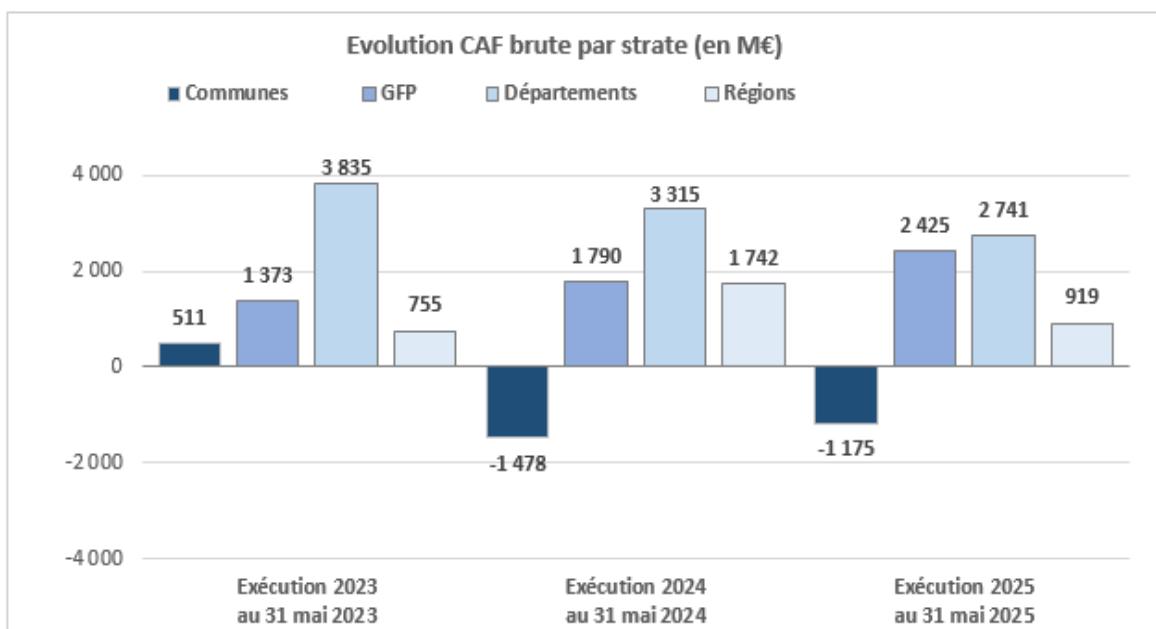
Solde

L'**épargne brute** (ou capacité d'auto financement – CAF brute) est la différence entre les recettes et les charges de fonctionnement d'une collectivité. Cette épargne brute **permet d'identifier la part de ressources restant disponible pour investir**, après paiement des charges récurrentes.

L'**épargne brute globale des collectivités locales s'élève à 4,9 Md€ au 31 mai 2025**, en diminution par rapport à celle constatée au 31 mai 2024 (5,4 Md€ soit -8,6 %). Hormis l'erreur de titrage intervenue en 2023, **l'épargne brute 2025 serait supérieure à son niveau 2023** (avec un montant retraité au 31 mai 2023 à 4,2 Md€).

L'épargne brute augmente pour le bloc communal et diminue pour les départements (avec pour certains départements, une régularisation des pratiques de titrage des DMTO) et les régions par rapport à 2024.

Epargne brute (CAF brute) en M€	Exécution 2023 au 31 mai 2023	Exécution 2024 au 31 mai 2024	Exécution 2025 au 31 mai 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	511	-1 478	-1 175	\\	-389,1%	20,5%
GFP	1 373	1 790	2 425	/	30,4%	35,4%
Départements	3 835	3 315	2 741	/	-13,6%	-17,3%
Régions	755	1 742	919	/	130,6%	-47,2%
Total	6 474	5 369	4 909	\\	-17,1%	-8,6%

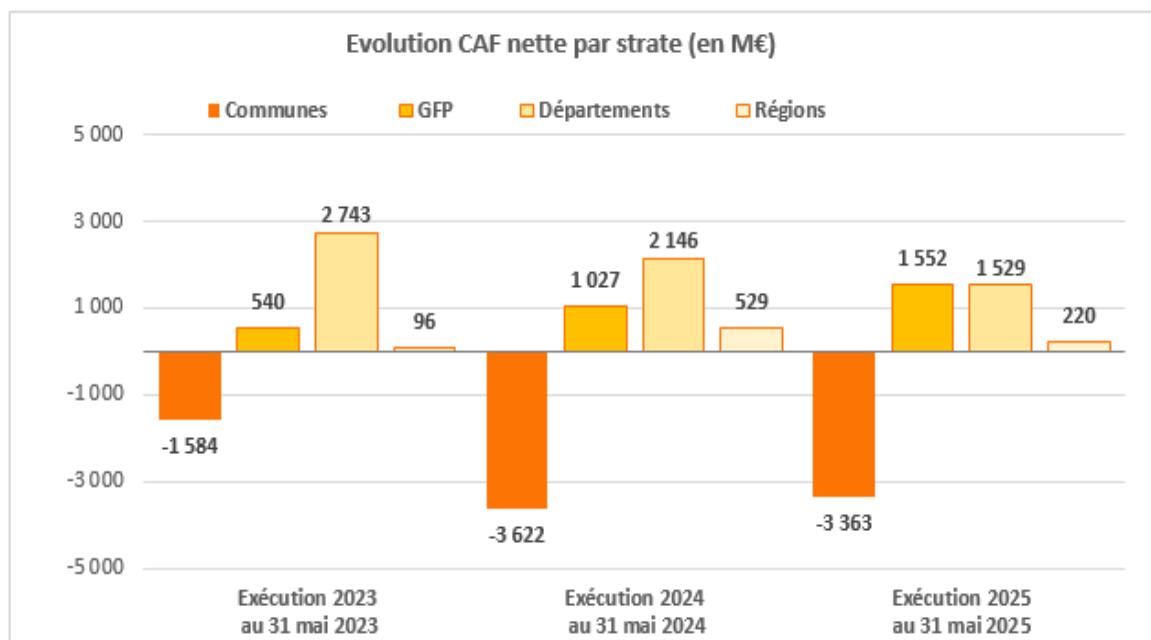


L'épargne nette (ou CAF nette) est l'épargne brute après déduction des remboursements de dettes.

L'épargne nette 2025 de l'ensemble des collectivités locales est négative (-0,1 Md€) au 31 mai 2025. Elle est inférieure à celle constatée au 31 mai 2024 (0,1 Md€). Hormis l'erreur de titrage, l'épargne nette 2025 serait en hausse par rapport à son niveau 2023 (avec un montant au 31 mai 2023 retraité à -0,5 Md€).

Sur un an, elle suit la même tendance que l'épargne brute : elle augmente pour les communes et les GFP et diminue pour les départements et les régions.

Epargne nette (CAF nette) en M€	Exécution 2023 au 31 mai 2023	Exécution 2024 au 31 mai 2024	Exécution 2025 au 31 mai 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	-1 584	-3 622	-3 363	\\	-128,7%	7,1%
GFP	540	1 027	1 552	/	90,1%	51,2%
Départements	2 743	2 146	1 529	/	-21,8%	-28,7%
Régions	96	529	220	/	450,4%	-58,4%
Total	1 795	80	-62	\\	-95,5%	-177,3%

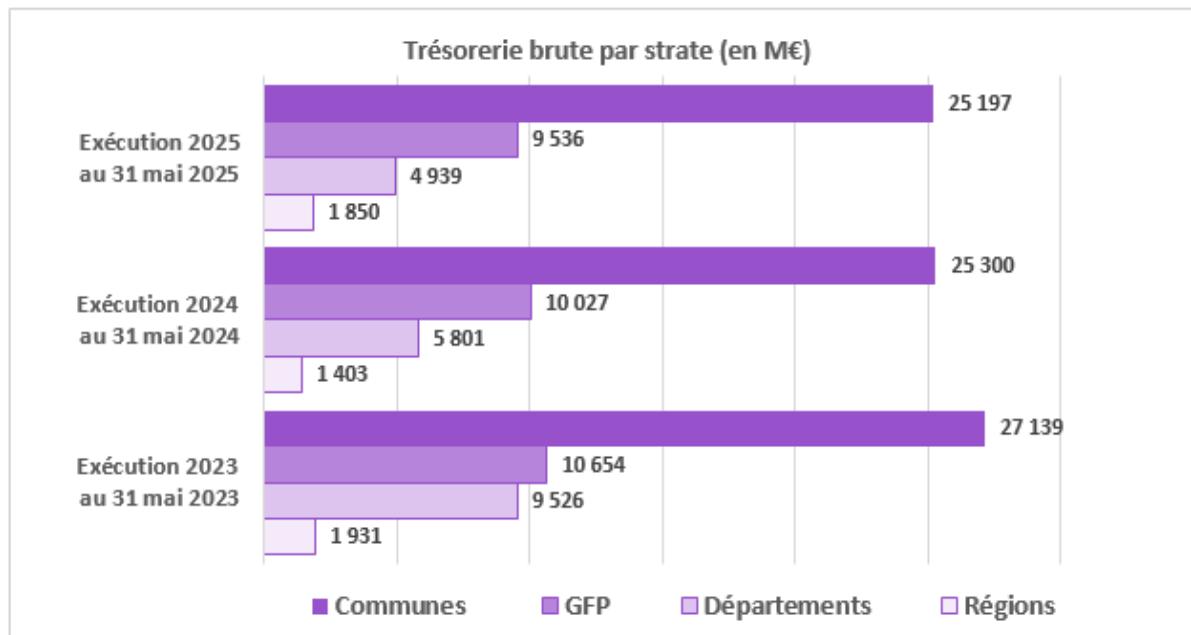


Trésorerie

La **trésorerie** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515).

La trésorerie des collectivités locales s'élève à 41,5 Md€ à fin mai 2025. Elle diminue à date par rapport à 2024 (42,5 Md€) et 2023 (49,3 Md€).

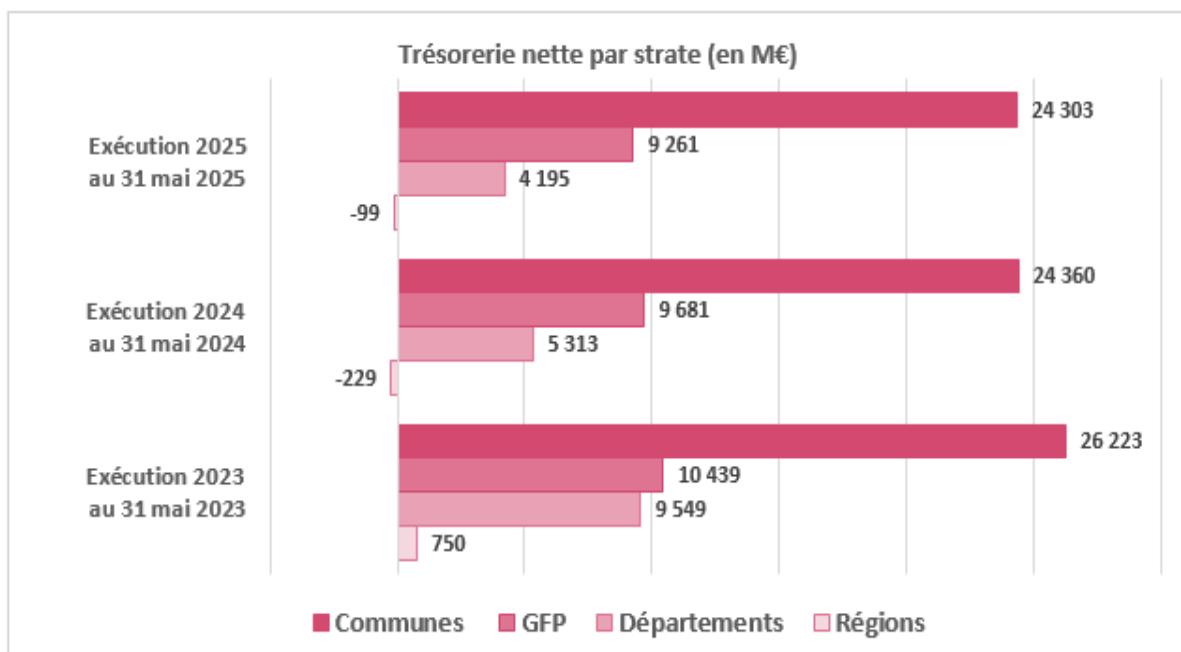
Trésorerie brute en M€	Exécution 2023 au 31 mai 2023	Exécution 2024 au 31 mai 2024	Exécution 2025 au 31 mai 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	27 139	25 300	25 197	↓	-6,8%	-0,4%
GFP	10 654	10 027	9 536	↓	-5,9%	-4,9%
Départements	9 526	5 801	4 939	↓	-39,1%	-14,9%
Régions	1 931	1 403	1 850	↓	-27,4%	31,9%
Total	49 251	42 530	41 522	↓	-13,6%	-2,4%



La **trésorerie nette** correspond au montant des fonds déposés sur le compte au Trésor (compte 515), déduction faite des concours financiers à court terme (lignes de crédit de trésorerie, essentiellement).

La trésorerie nette des collectivités locales s'élève à 37,7 Md€ au 31 mai 2025, soit un niveau inférieur à celui de fin mai 2024 (39,1 Md€) et fin mai 2023 (47 Md€).

Trésorerie nette en M€	Exécution 2023 au 31 mai 2023	Exécution 2024 au 31 mai 2024	Exécution 2025 au 31 mai 2025	Evolution sur la période 2023-2025	Évolution 2024/2023	Evolution 2025/2024
Communes	26 223	24 360	24 303	↓	-7,1%	-0,2%
GFP	10 439	9 681	9 261	↓	-7,3%	-4,3%
Départements	9 549	5 313	4 195	↓	-44,4%	-21,0%
Régions	750	-229	-99	↓	-130,5%	56,6%
Total	46 961	39 125	37 660	↓	-16,7%	-3,7%



Remarque méthodologique

La Direction générale des Finances publiques (DGFiP), en tant que teneur de compte du secteur public local, centralise mensuellement les balances comptables de l'ensemble des collectivités dont la comptabilité est tenue par un comptable de la DGFiP. Le champ retenu est celui des budgets principaux des communes, des groupements à fiscalité propre, des départements et des régions. Le suivi infra-annuel permet de comparer les recettes et les dépenses comptabilisées sur les exercices à une date donnée.

Cette évolution infra-annuelle doit être appréhendée avec précaution car elle est impactée, d'une part, par le rythme d'encaissement par les collectivités de leurs recettes (y compris versements de l'État, notamment la dotation globale de fonctionnement (DGF)) et, d'autre part, par le rythme d'inscription en comptabilité de ces versements. Ces pratiques des collectivités peuvent varier d'une année sur l'autre, de même que la date de certains versements importants.